



Séance du 14/10/2024

Délibération N°141024/10

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 47 |
| Présents : ... | 37 |
| Excusés : | 5 |
| Pouvoirs : ... | 5 |
| Votants : ... | 42 |
| - dont « pour »: ... | 42 |
| - dont « contre »: ... | 0 |
| - dont abstention : | 0 |

Le 14 octobre 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SEGOS**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, BARTHEZEME Patrick, BAUDOT Olivier,

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe,

Pouvoirs : POMIES Claude à BARRAILH-LAFARGUE Vincent
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne
SEBI Catherine à BOULIN Thierry,
BERDOULET Cédric à DUCONGE Joëlle
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe



Objet : Autorisation de signatures du marché de prévoyance

Vu les dispositions des articles R. 2113-1 à R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-4, R. 2161-5 du Code de la Commande Publique (procédure d'appel d'offres ouvert)

Vu la volonté de mettre en place une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire établie sous la forme d'une participation au financement de cette couverture (suivant le décret n°2022-581 du 20 avril 2022) à compter du 21er janvier 2025

Vu la consultation mise en œuvre du vendredi 28 juin au mardi 30 juillet 2024 soit 31 jours francs (publication au BOAMP n°24-75923 et au JOUE n°389792-2024).

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 07 octobre 2020 à 14 heures et propose de retenir l'offre la mieux classée aux caractéristiques suivantes :

TERRITORIA MUTUELLE – 79185 Chauray

S'agissant de la variante obligatoire au taux de 3,00%

Variante obligatoire : maintien de 90% du salaire net en cas d'Incapacité Temporaire de Travail (ITT) en relais des obligations statutaires, d'Invalidité et du régime indemnitaire au 1er jour en cas de Congé Longue Maladie / Congé de Longue Durée et au 60ème jour consécutif en cas de Congé de Maladie Ordinaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec TERRITORIA MUTUELLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS